



1 Supervision prudentielle et surveillance macroprudentielle

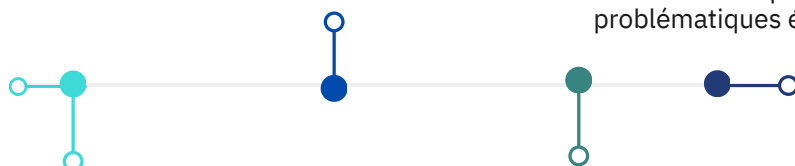
L'Autorité a intensifié ses actions pour moderniser la supervision et renforcer les contrôles des entreprises d'assurance et de réassurance.

1 Modernisation des outils

- Système de notation : mise en place d'une solution web pour automatiser le système de notation.
- Scoring basé sur les risques (RBS) : déploiement continu pour évaluer les risques et planifier les contrôles en fonction des profils de risque.
- Plateforme "Échange EAR" : mise à jour pour intégrer de nouvelles fonctionnalités et renforcer la sécurité.

3 Inspections et contrôles

- Missions portant sur les thématiques suivantes : conformité, gouvernance, système d'information, provisions, sinistralité.
- Clôture de deux missions de 2022 avec l'envoi des rapports définitifs et l'engagement des entreprises concernées à appliquer les plans d'actions validés par l'Autorité.
- Renforcement des compétences des équipes : organisation de formations spécialisées pour les inspecteurs sur les problématiques émergentes, comme les cyber risques.



2 Contrôles prudentiels spécifiques

- Redressement de la couverture des provisions techniques pour deux entreprises.
- Renforcement des fonds propres pour améliorer la marge de solvabilité.
- Audit externe des provisions techniques, incluant la qualité des données et le contrôle interne.

4 Mise en œuvre du Solvabilité Basée sur les Risques (SBR)

- Etude d'impact quantitative (EIQ3) pour affiner le calibrage des paramètres de calcul du capital requis.
- Suivi des exigences qualitatives (gouvernance, gestion des risques) selon l'instruction P.IN.02/2021.
- Développement d'un outil de projection comptable pour l'évaluation interne des risques (ORSA).

5 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

- Contribution à la sortie du Maroc de la liste grise du GAFI grâce à une mobilisation nationale et un dispositif LCB/FT efficace piloté par l'autorité.
- Depuis 2018, des efforts ont été déployés pour améliorer les outils et promouvoir les bonnes pratiques, notamment à travers des réunions de sensibilisation et des mises à jour réglementaires.

2 Protection des assurés, affiliés et adhérents

L'ACAPS a poursuivi ses efforts pour consolider l'offre d'assurance et renforcer la protection des assurés.

01 Amélioration de la couverture



Pour renforcer la protection des assurés, des études approfondies ont été menées. De nouvelles stratégies pour l'assurance ont été développées, incluant la dématérialisation des attestations auto et le soutien aux entreprises d'assurance.



Contrôle des contrats d'assurance

03

Près de 90 produits d'assurance ont été examinés pour en valider la conformité. Une plateforme électronique a été lancée, optimisant le suivi des produits et les échanges avec les entreprises pour plus de transparence.

02 Contrôle des pratiques commerciales



Des vérifications des dispositifs de vente en ligne des opérations d'assurances ont été réalisées par l'autorité, accompagnées d'un questionnaire sur les pratiques commerciales destiné aux entreprises d'assurances et de réassurance. Des contrôles sur place et sur pièce, ainsi que des sanctions, ont permis d'assurer la conformité aux règles en vigueur.



Gestion des réclamations

04

Grâce à une approche multicanale et à la digitalisation des réclamations, celles-ci ont augmenté de 13% pour l'assurance et de 57% pour la prévoyance. Concernant la prévoyance, cette hausse résulte également de l'application de nouveaux régimes d'assurance maladie obligatoire, introduits par la loi cadre n° 09-21 relative à la protection sociale.

05 Education financière et promotion des bonnes pratiques



La sensibilisation des assurés a été priorisée grâce à des campagnes d'éducation financière. Des initiatives sur les bonnes pratiques et le renforcement des connaissances ont été mises en place pour une meilleure protection.



3 Etudes et projets stratégiques

En 2023, l'ACAPS a réalisé des avancées majeures dans le cadre de sa mission de régulation et de développement du secteur des assurances. Ces progrès sont concentrés sur 3 axes stratégiques :



Participation à la stratégie nationale d'inclusion financière

L'Autorité a élargi la distribution de la **micro assurance** avec de nouveaux produits et a renforcé l'**assurance agricole** en participant à la réforme du secteur. Un projet d'amendement du **Code des assurances** est en préparation pour promouvoir la micro assurance. L'Autorité a aussi participé au bilan de la feuille de route 2019-2023 en juillet.



Digitalisation du secteur des assurances

La **Cellule Innovation et InsurTech** a soutenu les startups et les entrepreneurs dans leur démarche de conformité réglementaire et d'agrément. Des formations ont été organisées, et la cellule a participé à des événements internationaux. Le **projet M3IP** a été soumis à l'ADFI pour obtenir un financement et renforcer l'impact de l'InsurTech.



Implémentation des normes IFRS

L'Autorité a préparé la transition vers les **normes IFRS** pour 2024, en révisant le plan comptable des assurances. Par ailleurs la **norme IFRS 17** est entrée en vigueur en 2023. Toutefois, à la suite de difficultés rencontrées dans son implémentation, l'Autorité a autorisé le report de son application jusqu'à l'exercice clos du 31 décembre 2024.

4 Audit interne, gestion des risques et activités de support

L'Autorité a aussi renforcé ses mécanismes en matière d'audit, de gestion des risques et de soutien opérationnel.

Audit interne :

En 2023, l'audit interne a couvert des missions dans les domaines « métier » (audit des contrats d'assurance et du Système de Management de la Qualité ISO 9001) et « support » (audit des achats et de la sécurité informatique, ISO 27001 et 27701). L'audit interne a également contribué à l'élaboration d'un Système de Management Anti-Corruption en préparation pour une certification ISO 37001 en 2024.

Gestion des risques :

Deux projets clés ont été lancés : l'actualisation du dispositif de gestion des risques avec une évaluation et mise à jour des pratiques et la mise en place d'un système de gestion de la continuité des activités pour renforcer la résilience face aux crises.

Activités de support :

- Développement du Capital Humain : 76 formations internes, 23 recrutements, et lancement d'un projet de transmission des compétences.
- Digitalisation et Systèmes d'Information : déploiement de plateformes pour inspections, lutte contre le blanchiment et échanges de données modernisant les processus.
- Amélioration des Procédures Internes : certifications ISO 27001 et 27701 obtenues par l'autorité, ainsi que la norme 9001 pour sa gestion des réclamations.